

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°18

OBJET : SUPPRESSION D'UNE AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) :

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2024 modifiée par délibération du 8 juillet 2025 portant autorisation de programme/crédits de paiement – construction d'un centre technique municipal ;

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération en objet a été résilié ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la suppression de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative au Centre technique municipal.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

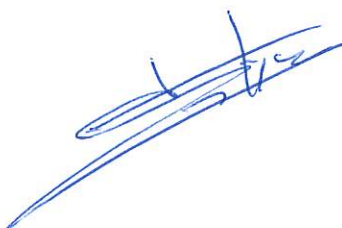
Adopté par 21 voix, 4 voix contre (M Eric LACROIX ayant un pouvoir et M Patrick PLANTIER ayant un pouvoir) et 2 abstentions (M Alexis GARCIA et Mme Annie LEFEBVRE)

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL

